

Préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de TAXI RS5635

**MATHIEU FORMATION
21 allée du Catchère
31770 COLOMIERS**



Préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de TAXI RS5635

NOM DU CERTIFICATEUR : Ministere de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la peche

FORMATION TAXI

DATE DE DÉBUT DE PARCOURS CERTIFIANT : 01-01-2022

DURÉE : 75h

OBJECTIF :

Préparer à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur taxi RS5635 organisé par la Chambre des métiers et de l'artisanat.

TARIF : 2200€

PUBLIC : Tout public

PRÉ-REQUIS :

- Casier judiciaire (B2) vierge
- Permis non probatoire
- Certificat d'aptitude physique

OUTILS ET MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE :

- Apports théoriques (présentiel, alternance de tests, inspections, régulation sur les autres journées pratiques)
- Utilisation de supports pédagogiques (PowerPoint, observation sur l'état des lieux, formalisation d'une régulation sur le terrain)
- Jeux de rôles
- Évaluation continue

MODALITÉS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

La formation est encadrée par une équipe pédagogique composée de formateurs experts du secteur de la régulation. L'alternance entre les phases théoriques et pratiques permet aux stagiaires d'acquérir des compétences opérationnelles. L'ancrage en situation réelle d'exercice s'appuie sur des champs pratiques encadrés et préparés. Supports de cours, exposés théoriques, études de cas, démonstrations. Travaux pratiques.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'accès à la formation est soumis à une inscription préalable. Un délai minimum de 15 jours calendaires est respecté entre la signature du contrat et le début de la formation, correspondant au délai légal de rétractation. Pendant cette période, le stagiaire peut se rétracter sans frais.

LIEU DE FORMATION :

21, Allée du Catchère 31770 Colomiers



CONTACT :

contact@mathieuformation8.com
mathieuformation8@gmail.com
www.mathieuformation.fr
06 74 85 85 79
06 65 69 01 01

ACCESSIBILITÉ :

SAS MATHIEU FORMATION est habilité à accueillir des personnes en situations d'handicap sur ses différentes sessions de formation. Nous mettons à disposition des conditions d'accueil spécifiques pour tout public en situation de handicap, contactez notre référent handicap : M. MESSIHA MATHIEU : contact@mathieuformation8@gmail.com.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluation en cours de formation : QCM, QRC, feedback, temps d'échange avec le formateur.
- Évaluation finale : l'évaluation des acquis du candidat se fait progressivement tout au long du parcours de formation afin de vérifier les compétences qui composent le RS5635.

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : 30 participants



Compétences théoriques évaluées (épreuves de tronc commun)

A- Réglementation du transport public particulier de personnes

- connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.



B – Gestion

1. Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :

- connaître les obligations et documents comptables ;
- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- connaître les principes de l'amortissement.

2. Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;

- connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).

3. Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.

4. Connaître les différentes formalités déclaratives.

5. Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.

6. Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

C- Sécurité routière

- savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;

- connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;

- connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;

- savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;

- savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;

- savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...) ;

- savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;

- connaître les sanctions des infractions au code de la route ;

- connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;

- savoir prendre en charge le passager et ses bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.



D – Capacité d'expression et de compréhension en langue française sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes

1. Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
2. Comprendre et s'exprimer en français pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes des clients ;
 - interroger les clients sur leur confort ;
 - tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

E – Capacité d'expression et compréhension en anglais

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes simples des clients ;
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- tenir une conversation très simple durant le transport ;
- prendre congé des clients.



Compétences évaluées (épreuves spécifiques taxi)

F(T) : connaissance du territoire et réglementation locale

- connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- connaître la réglementation locale en vigueur.

G(T) : portant sur la réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité Réglementation nationale spécifique aux taxis :

- connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- connaître les règles de tarification d'une course taxi ;
- connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)

Gestion propre à l'activité de taxi :

- connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.



Compétences pratiques évaluées TAXI

A- Conduite et sécurité :

A.1 - Conduire en sécurité et respecter le code de la route :

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomérations, voies rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et tirer les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (déetecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'écoconduite.

A.2 - Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers :

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur), lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire), lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesses automatique) ;
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...).

A.3 - Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;

A.4 - Facturation et utilisation des équipements spéciaux